

Ruhengeri

18 mars 1958

RUHENGERI



21665

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

O/796/ Fin. 2/01

Transmis copie pour information à Monsieur le Chef du Service des affaires Indigènes à Usumbura .-

L' Administrateur de Territoire
P.O.
Le Comptable Territorial, 931
DEVISSCHE, A.

A Monsieur l' Administrateur de Territoire,

à

HIBUNGU.

Monsieur l' Administrateur,

J'ai l'honneur de vous accuser bonne réception des acquits I.C. 1957 n° 945501 à 946000 dont il est question dans votre lettre 77/A.I.8/02/02 du 7 mars 1958.-

L' Administrateur de Territoire,
P.O. Le Comptable Territorial, 931
DEVISSCHE, A.

500 acquits I.C. 1957

J.N

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu le 7 mars 1958

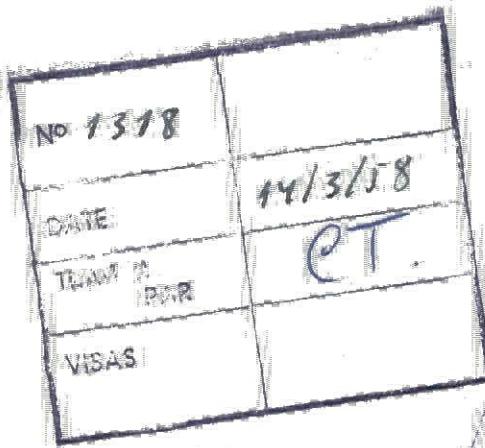
FIN 2/01

R E C O M M A N D E

OBJET

500 acquits I.C 1957

N° 707 /AI 8/02/DC



Transmis copie pour information à
Monsieur le Chef du Service des Affaires
Indigènes

à
USUMBURA
L'Administrateur de Territoire
p.o
Le Comptable Territorial 923
J. DE CRAEMER

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
RUHENERI

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à la lettre n° 2211/878 de
Monsieur le Chef du Service des Affaires Indigènes, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous envoie sous pli séparé et recommandé, 500 acquits impôt de capitation 1957 taxe de 135 francs. Il s'agit des numéros 945501 à 946000. Le numéro du pli est 782.

Mr L'Administrateur de Territoire
J. PETIT
p.o
Le Comptable Territorial 923
J. DE CRAEMER

c/ 796/Fin 2/01

Il s'agit des acquits de 1957 n° 945500 à 946000 dont il
est question dans cette liste pour l'an fiscal 1957. Le 2 mars 1958

Le 1/03
E. C.
G. G.

A.L.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES
RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura, le
, de

20 février 1958

(¹) N° 22111/878.

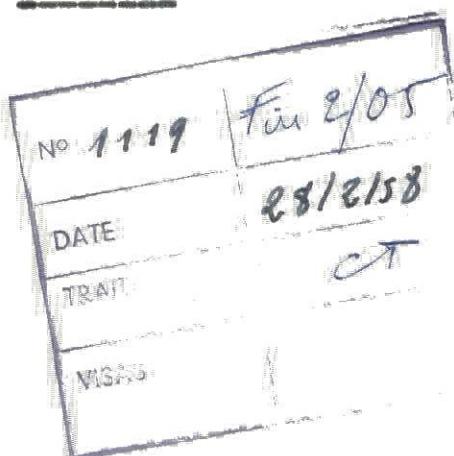
Réf. n° : *70/40*

Annexe :
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Acquits I.C. 1957.

- TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité à Usumbura.
 - Monsieur l'Administrateur de Territoire de & à RUHENERI.



Monsieur l'Administrateur de Territoire
de & à
KIBUNGU.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
ce qui suit :

Monsieur l'Administrateur de Territoire de RUHENERI me sollicite d'urgence de lui envoyer 500 acquits de capitulation à 135 francs. Comme j'ai pu constaté, lors de la réception de votre état de perception du mois de décembre 1957, vous possédez encore 7.895 acquits de l'impôt de capitulation. Maintenant je vous saurais très gré de vouloir bien lui envoyer par envoi recommandé 500 acquits de l'impôt de capitulation au taux de 135,-francs.

POUR LE CHEF DU SERVICE DES
AFFAIRES INDIGENES,
CHEF DU 1er BUREAU, HEREYCKEN, A.

A.L.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES
RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura, le 20 février 1958.
, de

(¹) N° 22111/879/

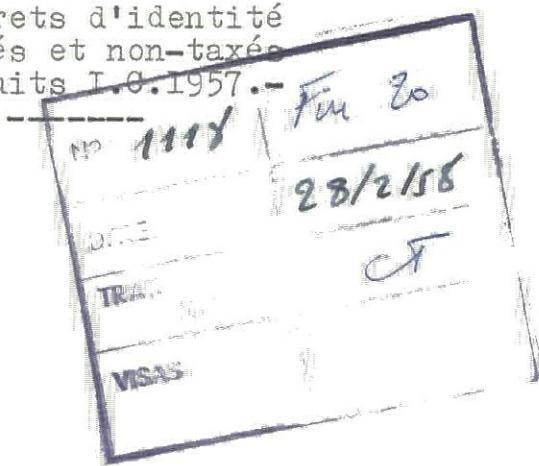
TRANSMIS copie pour information à
Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité
à Usumbura

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Livrets d'identité
taxés et non-taxés
acquits I.O. 1957--



Monsieur l'Administrateur de Territoire
de & à

RUHENERI.

=====

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En réponse à votre télégramme n° E/55814/FIN 20
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le
stock de livrets d'identité est épuisé actuellement.

Il sera donné suite à votre requête incessamment par l'envoi de 500 livrets taxés à 20 francs et 5000 livrets non taxés.

Veuillez trouver ci-annexé la copie de ma
lettre n° 22111/878 du 20 février 1958 adressée à Monsieur
l'Administrateur de Territoire de KIBUNGU en lui priant
de vous adresser par envoi recommandé 500 acquits de
l'impôt de capitation au taux de 135 francs.

POUR LE CHEF DU SERVICE
DES AFFAIRES INDIGENES,
LE CHEF DU 1er BUREAU,
VEREYCKEN, A.

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

A. L.

MINISTÈRE DE LA FINANCE

Usumbura,

20 février 1958.

22111/87e.

TRAISSER copie pour information à :

- Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité à Usumbura.
- Monsieur l'Administrateur du Territoire de & à RUMINGI.

Accusé le 1. 1. 1957.

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de & à

KIBANGU.

Monsieur l'Administrateur du Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Monsieur l'Administrateur du Territoire de RUMINGI me sollicite d'urgence de lui envoyer 500 acquits de capitation à 135 francs. Comme j'ai pu constaté, lors de la réception de votre état de perception du mois de décembre 1957, vous possédez encore 7.896 acquits de l'impôt de capitation. Maintenant je vous saurais très gré de vouloir bien envoyer par envoi recommandé 500 acquits de l'impôt de capitation au taux de 135,- francs.

POUR LE CHEF DU SERVICE DES
AFFAIRES INTERNES,
CHEF DU 1er BUREAU, MR REYCKEN, A.